



UNE GAMME ADAPTEE AUX ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS



Depuis plus de 130 ans, la mutuelle de Bagneaux n'a cessé de proposer ses compétences en matière de santé aux entreprises, professionnels, associations. La protection sociale reste pour la Mutuelle de Bagneaux un atout essentiel.

Nous proposons donc une gamme de trois niveaux spécialement conçue pour s'adapter aux besoins de tous.

Une entrée de gamme (Basic) qui apporte une couverture simple et complète.

Un milieu de gamme (Zen) qui complète les dépassements d'honoraires de certains actes.

Un haut de gamme (Optium) qui apporte un remboursement renforcé.

Bénéficiez d'une étude personnalisée qui vous donne la possibilité d'ajuster votre niveau de garantie selon les besoins et les envies de votre entreprise.

Possibilité de bénéficier d'un module optionnel : forfait supplémentaire qui couvre les soins de prévention non pris en charge par la Sécurité Sociale comme l'homéopathie, l'acupuncture, le sevrage tabagique ou encore la pilule contraceptive.

QUELQUES EXEMPLES :

SOINS	Remboursement Sécurité Sociale	RESTE A LA CHARGE DE L'ASSURE		
		Basic	Zen	Optium
Consultation : 30 €	15€10	08€00	01€00 ^(*)	01€00 ^(*)
Consultation Spécialiste : 50€	15€10	28€00	10€40	01€00 ^(*)
Prothèse dentaire (SPR50) : 650€	75€25	379€75	200€25	00€00
Optique :				
Verre : 345 €	12€44	232€46	127€56	00€00
Monture : 150 €	1€70	78€30	48€30	28€30
Pour une cotisation à partir de :		25€70	34€00	45€80

(*) Prélèvement obligatoire de la Sécurité Sociale

Vous souhaitez des renseignements sur les services que nous pouvons vous proposer,

appelez nous au 01-64-28-39-43

ou contactez nous par mail : commercial@lamutuelledebagneaux.fr

Visitez notre site : www.lamutuelledebagneaux.com





NOS SERVICES



Parce qu'il est important que tout individu ait un droit d'accès aux soins.

- **Un accueil de proximité pour une écoute personnalisée.**

Vous avez un interlocuteur unique pour vous soutenir dans la mise en place ou la modification de votre contrat actuel.

Ecoute, conseils, lois, tout est mis en œuvre pour vous apporter une aide dans l'élaboration et le suivi de votre projet.

- ⇒ **Bureau d'accueil** (dépôt des dossiers, demande d'informations).
- ⇒ Accueil téléphonique avec un **correspondant unique**. (Une ligne téléphonique dédiée peut être mise en place en fonction des besoins et du nombre d'adhérent).
- ⇒ Un **accès internet** ouvert à tous (Suivi des remboursements, modifications dossiers, échanges ...)

- **Remboursement rapide**

- ⇒ Tous les dossiers sont traités par La mutuelle de Bagneaux. (Rapidité dans les délais de traitement).
- ⇒ Parfaite connaissance des dossiers (Réactivité dans la gestion quotidienne des contrats).

- **Régime d'accueil pour les retraités.**

Chaque moment de la vie est important. Pour cela, la Mutuelle de Bagneaux accompagne ses adhérents, en leur proposant de bénéficier même après leur sortie des effectifs d'une entreprise, d'une couverture santé adaptée et équilibrée.

- **Accès aux centres mutualistes .**

Les adhérents de La Mutuelle de Bagneaux ont accès aux centres mutualistes afin de bénéficier de tarifs notamment en dentaire et en optique calculés au plus juste.

- **Tiers payant chez de nombreux praticiens.**

Non avance de certains frais médicaux par la mise en place du tiers payant est un plus.

- **Assistance à domicile 7 jours / 7, 24h / 24 , par IMA.**

- **Mutagora**, un service en plus...



MUTAGORA, un vrai plus !



Entreprises, salariés, suivi en temps réel de vos dossiers.

Accessible 24h/24 et 7 jours/7.

Entreprises

▣ Vos services :

- Téléchargement de certains fichiers (formulaire d'adhésion, Changement de situations etc...),
- Visualisation de certains mouvements de fichier comme les adhésions, radiation...
- Visualisation des adhérents sous forme de tableau (chef de famille, conjoint, enfant...)
- Recherche de professionnel conventionné avec la mutuelle à proximité d'une adresse donnée.

▣ Vos cotisations :

- Mise en ligne du fichier salarié ...
- Recherche, consultation et téléchargement des appels de cotisations sur une période donnée,
- Suivi des cotisations sur l'exercice en cours et selon le type de participations,
- Possibilité de demander la dématérialisation des appels de cotisations, et de recevoir une notification dès sa mise en ligne,

▣ Vos salariés :

- Inscription d'un salarié par formulaire à télécharger ou par télé-déclaration, la demande sera ensuite traitée par la mutuelle
- Visualisation du dossier des adhérents sur certaines informations, (adresse, nombre de bénéficiaires, etc...)
- Modification de certaines information sur le dossier adhérent selon paramétrage de la mutuelle,
- Demander certains documents, (duplicata de la carte mutuelle, attestation diverse).

▣ Votre profil :

- Modification de vos coordonnées, adresse, téléphone, contact, mot de passe etc...

Salariés

▣ Vos services :

- Consultation, téléchargement et impression des décomptes, des remboursements, visualisation des cotisations,
- Possibilité de dématérialiser les décomptes.
- Visualisation de son dossier (coordonnées, contrat, RIB, liste des bénéficiaires)

▣ Vos demandes :

- Demande de documents (attestation, carte mutuelle)
- Modification sur contrat (ajout bénéficiaire ...)

▣ Votre profil :

- Modification de ses coordonnées, adresse, email, RIB, ...





PREVOYANCE !



▣ INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL :

Un revenu complémentaire en cas d'incapacité de travail, quelle que soit la cause : accident, maladie, hospitalisation

▣ INVALIDITE :

Un revenu complémentaire en cas d'incapacité, définitive et reconnue par la Sécurité sociale, à exercer, totalement ou partiellement, votre activité professionnelle.

▣ DECES :

Capital décès : Un capital pour vos proches en cas de décès.

Rente conjoint : Un complément de revenu pour votre conjoint en cas de décès.

Rente éducation : Un revenu supplémentaire pour vos enfants à charge, en cas de décès : vous pouvez par exemple assurer ainsi le financement de leurs études.

TNS et Indépendants

Vous choisissez librement le montant de vos garanties

Bénéficiez des avantages fiscaux Loi Madelin.

Certaines de ces garanties (rentes ou indemnités) relèvent du régime fiscal prévu par la loi Madelin :
En revanche, les garanties en capitaux ne relèvent pas du dispositif prévu par la Loi Madelin :

Vous êtes assuré d'une protection optimale.

Si vous êtes artisan ou commerçant, vous touchez une indemnité arrêt de travail qui compense la diminution des versements du RSI votre régime prévoyance obligatoire dans le temps.
Ainsi, vous vous assurez un revenu constant pendant toute la durée de votre arrêt de travail.

PME

Vous disposez d'une réponse simple à vos obligations légales.

Vous bénéficiez de mesures de défiscalisation.

La convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 prévoit l'obligation pour l'employeur de verser une cotisation au titre de la prévoyance égale à 1,50 % de la tranche A des salaires pour son personnel cadre.

Vous améliorez l'attractivité de votre entreprise.

La protection sociale complémentaire est un argument essentiel pour recruter, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs.

Vous disposez d'un accompagnement personnalisé.